

Inégalités sociales, croissance et développement durable

BORDEAUX IV (septembre 2004)

Saïda HENNI¹

Université de Versailles Saint-Quentin En Yvelines

C3ED

47, boulevard Vauban

78047 Guyancourt Cedex

France

henni75@hotmail.com

Résumé

Depuis plus d'une décennie, le problème de la durabilité sociale du développement se pose de plus en plus avec acuité dans les pays en développement. La persistance de la pauvreté et l'accroissement spectaculaire des inégalités constituent les principaux problèmes majeurs qu'affrontent actuellement ces pays. Les engagements pris par la communauté internationale² d'œuvrer dans la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes d'ici 2015 renforcent le caractère prioritaire de cette thématique.

Dans ce contexte, la question qui se pose est de savoir comment la croissance, les inégalités et le développement interagissent entre eux ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'analyser la relation qu'entretiennent les inégalités et la croissance. Ceci nous amène à aborder la question d'équité dans la durabilité. Ainsi, nous démontrons dans la deuxième partie de cette communication que seul un développement socialement durable et équitable permet de résoudre le problème de la pauvreté et de réduire les inégalités.

Introduction

L'intérêt porté au concept de développement n'est pas nouveau. Certes, la question du développement intéresse les économistes depuis le 19^{ème} siècle mais la durabilité du développement a connu un essor tout en devenant l'objet de recherches multidisciplinaires pendant ces dernières décennies. Si le développement a été confondu à la croissance nette de la production par tête, la durabilité redéfinit la relation entre développement et croissance. Néanmoins, la croissance reste toujours un défi pour les économies en développement.

Le concept de la durabilité remonte au début des années 1980. Il est conçu comme un nouvel objectif mondial pour la plupart des institutions internationales. Leurs principales préoccupations tournent désormais autour de deux phénomènes majeurs : la persistance de la pauvreté et l'accroissement spectaculaire des inégalités dans les pays en développement.

Dans les pays pauvres, le développement durable met en avant la lutte contre la pauvreté. Or, celle-ci devrait concerner non seulement la pauvreté absolue mais aussi la pauvreté relative. Elle doit être menée suivant deux principes majeurs : la réduction des inégalités et une croissance économique répondant aux conditions de développement soutenable. En d'autres termes, il s'agit d'une croissance qui tient compte de l'aspect humain dans toutes ses dimensions (économique, sociale, éthique, etc.). Elle devrait permettre de réduire les déséquilibres dans l'espace (intra générationnel et en particulier entre les pays du Nord et ceux du Sud) et dans le temps (intergénérationnel).

¹ L'auteur remercie Heriniaina ANDRIANANJA, chercheur au C3ED UMR (UVSQ-IRD) N°063

² Cf. Nations Unis, la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE.

Dans cette perspective, des efforts ont été réalisés en matière du développement social depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague en 1995, puis celui de Johannesburg en 2002. Mais les résultats sont controversés du fait de la persistance de la pauvreté dans toutes ses formes (analphabétisme, chômage important, taux élevés de mortalité dans les pays en développement...).

Face à ce phénomène, les indicateurs de la durabilité sociale nous permettent de tester la fiabilité de l'hypothèse de Kuznets établissant le lien entre inégalités sociales et croissance économique. Kuznets considère l'accroissement des inégalités de revenus comme temporaire dans le processus du développement. Les inégalités devraient décroître quand un certain niveau de développement est atteint. Les réalités divergentes des pays différents amènent à repenser cette relation de Kuznets. Il serait donc intéressant d'étudier les exemples de certains pays ayant réussi à réduire la pauvreté au cours de cette dernière décennie pour appréhender l'impact de la croissance sur la pauvreté. De telles études de cas sont nécessaires pour procéder à un diagnostic de la pauvreté. Les échecs de certains pays (Algérie et la majorité des pays d'Afrique noire) en matière de développement économique et social se sont traduits par la croissance des inégalités (entre zones rurales et urbaines, entre secteurs d'activité, etc.) cette dernière décennie. Les zones rurales sont en général les plus touchées par la pauvreté. En Afrique australe, le VIH, un fléau social, devient un problème au cœur même de la pauvreté. L'accroissement des inégalités d'accès aux services de soins de base est de plus en plus préoccupant tout en remettant en cause l'équité intergénérationnelle du point de vue des capacités³. La prise en compte de tous ces facteurs est un impératif pour un développement soutenable.

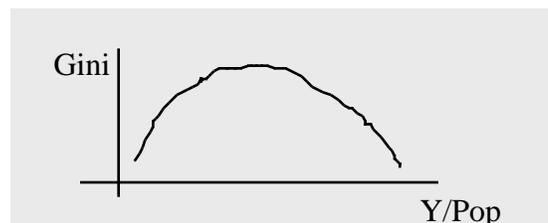
La problématique que nous nous proposons de répondre ici est celle des interactions entre la pauvreté, les inégalités, la croissance et le développement. Pour cela, notre travail comporte deux parties. Dans un premier temps, nous procédons à une revue théorique du lien entre croissance, inégalités et pauvreté. Dans un second temps, nous mettrons en évidence le rôle du développement socialement durable dans la réduction de la pauvreté et des inégalités.

1. Inégalités et croissance : cadre théorique

Il existe aujourd'hui une littérature abondante traitant la relation entre les inégalités de revenus et la croissance économique. L'analyse des effets de la croissance et de la distribution des revenus sur le niveau de vie a préoccupé les différents courants économiques. La théorie traditionnelle de la croissance établit une relation directe entre croissance économique et niveau de vie. La première thèse, développée par Kuznets (1955), indique que la relation entre le PIB/tête et inégalité est sous forme d'un U-inversé.

1.1 De l'inégalité à la croissance : aperçu historique

Figure 1. L'hypothèse de Kuznets



³ Selon A.K. Sen, le concept de "capability" inclut les aptitudes personnelles, les potentialités et les opportunités sociales (éducation et sécurité) et le concept de "functionings" (la possibilité de faire et être)

Kuznets (1955) partait de l'idée qu'il existe un seul type de relation entre les inégalités de revenus et la croissance du PIB. A partir de l'analyse de l'évolution historique des inégalités au cours de l'industrialisation de l'Allemagne et du Royaume-Uni pendant la première moitié du XXème siècle, Kuznets propose une loi générale qui détermine le lien entre croissance et inégalités sous la forme d'une courbe en U-inversé où en abscisse se trouve le PIB par habitant et en ordonnée se situe les inégalités exprimées par le coefficient de GINI. Selon cette courbe traduit la faiblesse du PIB lors des premières phases du développement. De manière concomitante, les inégalités s'accroissent davantage jusqu'au moment où le pays atteint un certain niveau de développement. A partir d'un certain seuil du développement, les inégalités se stabilisent, ensuite diminuent.

Cette courbe en U-inversé montre l'idée que le processus du développement économique traduit une transition d'une économie agraire à faible productivité vers une économie industrielle à forte productivité. Kuznets explique ce principe par l'hypothèse du dualisme où il considère deux secteurs agricoles et non agricoles (très inégalitaire). Selon cette hypothèse, l'évolution des inégalités au cours de cette période est attribuée à la réduction de la part du secteur agricole -secteur traditionnel à faible productivité- dans l'économie et à son remplacement par le secteur industriel. Cette relation, qui semble avoir été vérifiée sur la période 1960-70, est actuellement remise en cause par les réalités de nombreux pays. De nombreux travaux empiriques se sont intéressés à l'analyse de la loi de Kuznets à partir de données transversales par pays (Deininger et Squire, 1996)⁴. Leurs travaux rejettent l'hypothèse de Kuznets dans 90% des cas.

L'intérêt pour le développement au cours de ces dernières décennies consiste à intégrer les inégalités dans l'évaluation socioéconomique de la pauvreté. L'analyse du développement ne nie pas l'idée que la pauvreté peut ne pas se réduire, en situation de croissance économique, en raison de l'accroissement des inégalités. En d'autres termes, ce n'est sans doute pas la croissance économique qui détermine le développement ou le degré des inégalités d'un pays en développement. Dès lors, la question qui se pose est celle du lien entre les inégalités, la pauvreté et la croissance.

Les courants de pensée traditionnelles sur la dynamique du développement considèrent que toute croissance économique peut provoquer un effet d'accroissement du revenu (réduction de la pauvreté) et un effet de distribution des revenus (augmentation ou réduction des inégalités). L'hypothèse de Kuznets explique ce lien par une relation systémique et positive entre croissance économique et revenu des pauvres. Compte tenu de la courbe en U-inversé de Kuznets, la part des pauvres dans la distribution des fruits de la croissance tendait à baisser lors des premières phases de développement puis augmente dans le long terme. La bonne politique serait donc celle visant à accélérer la croissance économique à travers une politique volontariste d'industrialisation qui permettrait de passer plus rapidement les différentes étapes du développement.

Dubois (1997) explique que l'augmentation des inégalités apparaît avec la croissance du fait que les pays très pauvres comme les pays très riches ont des structures de revenu relativement égalitaires. Le passage d'une situation à l'autre implique en premier temps une hausse des inégalités et une baisse de celles-ci ensuite. On observe également que la croissance économique n'agit pas de la même façon sur les inégalités en raison de différences du niveau

⁴ Deininger K. et L. Squire (1998) "New ways of looking at old issues: inequality and growth. *Journal of Development Economics*" 57(1998):259-287.

de revenu. Dans les pays pauvres, la croissance accroît les inégalités alors qu'elle les réduit dans les pays à revenu élevé.

La plupart des travaux empiriques confirment que le processus du développement d'un pays ne se limite pas au seul taux de croissance, mais à la nature même de la croissance (égalitaire ou inégalitaire) (Bourguignon 2003). Cette croissance permet cependant de déterminer le degré d'inégalités.

1.2 Les inégalités : élément essentiel dans la relation entre croissance et réduction de la pauvreté

S'intéresser au lien entre la croissance et les inégalités implique d'analyser les impacts de la distribution du revenu sur la croissance économique. En d'autres termes, il s'agit d'étudier l'efficacité des stratégies du développement sur l'incidence de la pauvreté. Dans une telle perspective, Bourguignon (2003) a pu clarifier ce débat en fournissant une analyse rigoureuse des rapports existants entre les trois concepts (pauvreté, inégalité et croissance).

a- La relation entre pauvreté, inégalités et croissance

La croissance réduit-elle la pauvreté ou génère-t-elle plus d'inégalités? Les inégalités pourraient-elles agir de façon à ralentir ou accélérer la croissance économique? Répondre à ces interrogations revient à appréhender la nature de la relation qu'entretient la pauvreté avec les inégalités et la croissance.

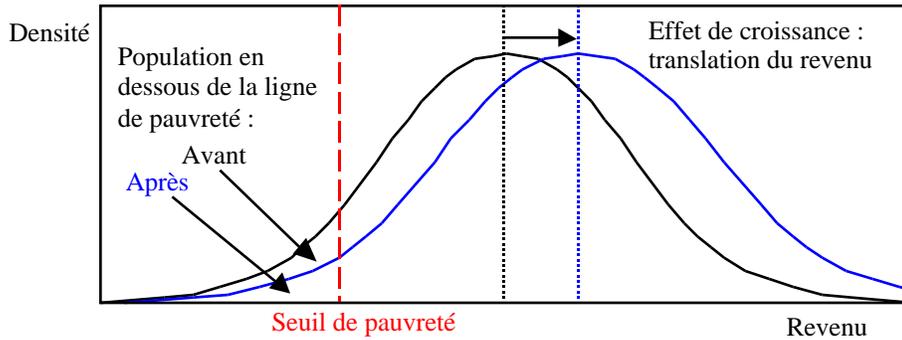
Une telle démarche nécessite de définir les principaux concepts utilisés.

- **La pauvreté** est mesurée par l'indice de l'incidence de pauvreté absolue (1\$/jour), et l'incidence de pauvreté P_0 , représente le ratio du nombre des personnes considérées pauvres et l'ensemble de la population ou le groupe concerné.
- **Les inégalités** (ou la distribution) font référence aux disparités du revenu de la population entière.
- **La croissance économique** représente la variation en pourcentage du PIB par tête.

La croissance modifie la distribution de revenus, qui elle-même détermine en partie la croissance, sa nature, son niveau et son impact sur la pauvreté. La problématique consiste à mesurer le degré d'indépendance ou d'interaction entre croissance et distribution de revenus et à identifier les canaux de transmission des différents effets. On peut donc expliquer cette relation comme suit : une variation dans la distribution de revenus peut être décomposée en deux effets. Le premier effet se manifeste par un changement proportionnel dans le revenu, la distribution de ce revenu étant inchangée (effet de croissance). Le deuxième effet se traduit par un changement dans la distribution du revenu relatif, qui par définition est indépendant du revenu moyen (effet distributionnel). La question du développement est principalement liée à la réduction de la pauvreté absolue étant donnée que la pauvreté relative pose des difficultés de mesure. Il est démontré que la variation de la pauvreté est fonction de la croissance et de la distribution. Ceci explique que la réduction de la pauvreté passe essentiellement par la réduction des inégalités et d'une croissance économique forte.

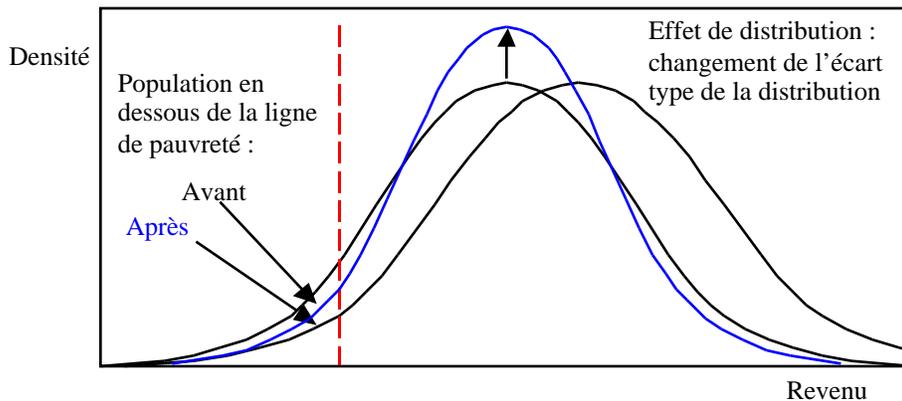
La densité de la distribution des revenus, sur la figure 2, représente le nombre d'individus pour chaque niveau de revenu sur une échelle logarithmique. Elle définit l'incidence de la pauvreté comme l'espace situé en dessous de la courbe de densité à gauche de la ligne de pauvreté (1\$/jour).

Figure 2. Effet de croissance



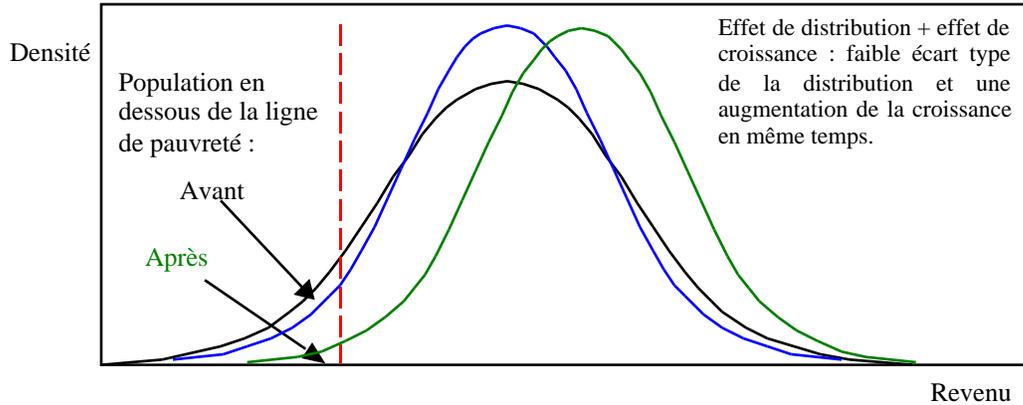
Le déplacement de la courbe de distribution vers la droite se traduit par une simple translation horizontale de la courbe initiale. En maintenant une échelle logarithmique normale et en considérant **la distribution des revenus relatifs inchangée**, ce déplacement correspond à un accroissement proportionnel similaire du revenu de la population (revenu moyen plus élevé). Il représente ainsi le « **pur effet de la croissance** ». Cet effet se manifeste par une moindre incidence de la pauvreté (il y a moins de personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté). Cependant, en considérant **le revenu moyen inchangé**, un déplacement de la courbe initiale de distribution vers la droite se produit par un changement dans la distribution des revenus relatifs et représente ainsi « **un effet de distribution** ». En d'autres termes, pour une croissance économique donnée (constante), l'effet de distribution sur la pauvreté entraîne un changement dans la redistribution des revenus relatifs (c'est-à-dire la plupart des revenus se sont concentrés autour du revenu moyen et donc, ceci diminuera le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté). (Figure 3)

Figure 3. Effet de distribution



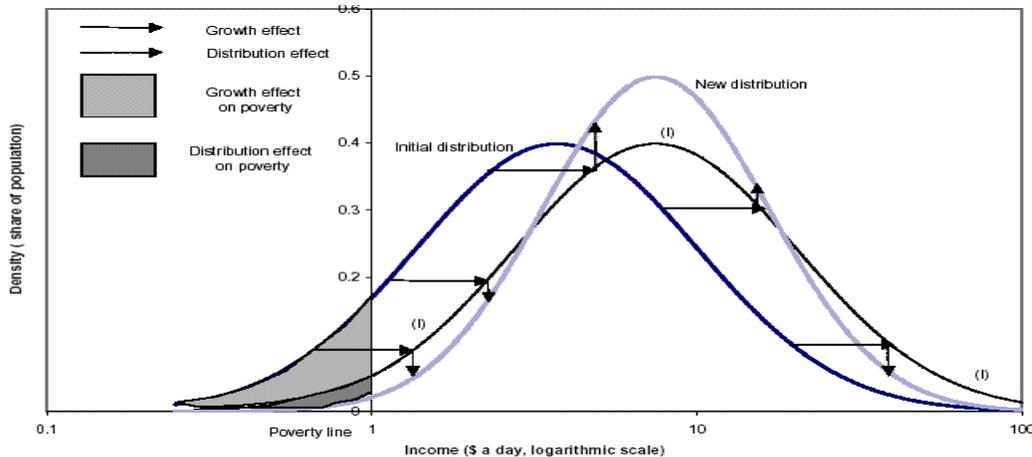
Dans la plupart des cas, avec un niveau d'inégalité initial constant, on peut observer le changement dans la courbe de distribution et son effet sur la pauvreté en joignant les deux effets (croissance et redistribution). Cette situation est plus proche de la réalité et considère généralement que l'intégration économique apporte souvent un taux de croissance économique élevée qui se traduit par une hausse du revenu moyen. Avec une inégalité moindre, elle contribue à une réduction rapide de la pauvreté (moins de personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté) d'un côté. De l'autre côté, la redistribution accroît la part relative dans la distribution du revenu national des plus pauvres et donc une réduction plus rapide de l'extrême pauvreté. On peut résumer les résultats dans le graphique suivants (Figure 4).

Figure 4. Effet de croissance et de distribution



A partir de la relation définie ci-dessus du lien entre croissance et distribution des revenus, il existe une certaine dépendance de trajectoire dans cette décomposition. Au lieu de se déplacer d'abord à droite, puis en haut et en bas comme dans le graphique 5, il aurait été possible de se déplacer en premier en haut et en bas, ensuite l'emmener à se déplacer à droite. Vraisemblablement ces deux trajectoires ne sont pas nécessairement équivalentes excepté les variations infinitésimales. Ainsi, il est intéressant de considérer que tous les changements sont suffisamment faibles pour la trajectoire de dépendance.

Figure 5. Décomposition du changement de la distribution en effet de croissance et effet de distribution



Source : Bourguignon, F., (2003)

La décomposition ci-dessus correspond à une identité de la pauvreté. Celle-ci explique les changements dans la pauvreté comme une fonction du revenu moyen et de la distribution des revenus relatifs. Elle peut être interprétée comme suit ⁵:

$$\text{Changement dans la pauvreté} \equiv F(\text{Croissance, distribution, variation dans la distribution})$$

Elle démontre que la croissance et l'élasticité inégalitaire de la pauvreté sont des fonctions croissantes du niveau du développement et des fonctions décroissantes du degré d'inégalité du revenu relatif. Cependant, l'identité de cette décomposition permet d'observer les étapes de la croissance pour chaque niveau de distribution donné.

⁵ L'expression complète de cette fonction est dans Bourguignon (2003).

Deux enseignements majeurs peuvent être tirés des travaux présentés ci-dessus :

Premièrement, la croissance économique et les changements dans l'inégalité jouent un rôle important sur le niveau de la pauvreté. L'impact de ces deux phénomènes dépend du niveau initial du revenu et d'inégalité. Deuxièmement, les effets de ces deux phénomènes sont relatifs et peuvent différer selon les caractéristiques de chaque pays. Pour mieux illustrer ses hypothèses Bourguignon (2003) insiste sur l'idée de maintenir la redistribution comme un élément complémentaire de la croissance afin d'atteindre une baisse remarquable du niveau de la pauvreté sur le court et le long terme. Il explique que cette redistribution doit se faire de façon directe ou indirecte afin d'inciter les personnes des classes aisées de contribuer progressivement dans l'accroissement des potentialités humaines des personnes défavorisées.

En pratique, compte tenu de l'impossibilité d'une redistribution directe du capital, des politiques de redistribution indirectes doivent être mises en œuvre. Ces politiques conditionnent notamment l'attribution d'aide aux familles et les comportements d'accumulation (obligation d'envoyer les enfants à l'école – formation professionnelle – etc.. exemple PROBECAT et PROGRESSA au Mexique). Ces programmes de transferts conditionnels de revenus semblent donner de bons résultats en termes de santé et d'éducation, et peuvent constituer des exemples à suivre en matière de réduction de la pauvreté.

Si on limite notre analyse seulement aux inégalités de revenu entre les pays, on a tendance à chercher pourquoi la croissance à elle seule ne peut pas se suffire pour combattre la pauvreté. La présence des inégalités dans la redistribution est une autre contrainte à gérer pour réduire la pauvreté. Ces inégalités peuvent prendre diverses formes telles que l'inégalité de condition de vie et l'inégalité de potentialité. De façon générale, on considère que ces inégalités sociales sont plus importantes que les inégalités de revenus, car elles se transmettent d'une génération à l'autre.

II. L'inégalité et la durabilité sociale du développement

Durant cette dernière décennie, on constate que la vulnérabilité et les inégalités augmentent dans de nombreux pays. Ces inégalités accentuent certaines tensions sociales et souvent des désordres politiques.

II.1 Les conditions d'un développement socialement durable

Dans les années 1980, le concept de durabilité a été surtout considéré sous sa dimension écologique. Elle visait à préserver les ressources naturelles (ou le capital naturel, notamment les ressources non renouvelables) pour les générations futures. Avec le sommet de Rio de Janeiro en 1992 et de Johannesburg en 2002, l'homme revient au centre des préoccupations. Les travaux sur le capital humain et surtout ceux sur le capital social au cours des années 1990 insistent sur le fait que le transfert du capital aux générations futures ne se restreint plus au capital physique, financier ou naturel mais aussi au capital social et humain.

La référence au développement durable

Le concept du développement durable vise à réconcilier le développement économique, social et la conservation des ressources naturelles. Le rapport de Brundtland définit le développement durable comme « un développement qui permet aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (CWED, 1989). Le développement durable vise donc trois objectifs : l'amélioration des conditions de vie actuelles, le respect de l'équité intra et intergénérationnelle et l'efficacité économique à côté du respect de l'environnement.

- La durabilité économique s'exprime par la présence d'un système économique global qui soutient la croissance économique de tous les pays (des équilibres macro-économiques, taux d'investissement équilibré, etc.). Elle vise essentiellement l'optimisation de la croissance économique en termes de commerce et de compétitivité pour ne pas engendrer des charges d'endettement sur les générations futures.
- La dimension environnementale de la durabilité vise à préserver les ressources naturelles pour les générations futures. Elle met l'accent sur la lutte contre la pollution et sur la préservation des ressources non renouvelables. Sur cette base, les dimensions économique et environnementale de la durabilité se sont basées sur le principe de l'évaluation du capital en élaborant deux principes éthiques de la durabilité (durabilité forte et faible) ainsi que des règles de gestion (protection des ressources non renouvelables, droit de propriété, développement propre, etc.).
- La durabilité sociale comme une composante essentielle du développement humain vise à mieux transmettre le capital humain et le capital social aux générations futures afin de mieux préserver la dignité humaine. Elle s'exprime par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce qui implique une meilleure transmission des facteurs de la croissance à long terme à la génération future.

Actuellement, cette durabilité sociale demande d'analyser les conditions d'une transmission équitable des « capacités à faire et à être » (ou capacités) d'une génération à l'autre⁶. Ceci nécessite d'examiner la formation des capacités personnelles face aux questions de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion sociale. En d'autres termes, analyser les inégalités dans la formation et la transmission de ces capacités et leurs effets sur la cohésion sociale. Ceci implique de mieux guider les politiques publiques à l'élaboration des principes de précautions sociales adaptées.

a) Privilégier la durabilité sociale du développement

Le concept du « développement socialement durable » considère le développement comme une satisfaction des besoins fondamentaux pour les générations présentes comme pour les générations futures. De ce fait, il s'agit de faire émerger une économie plus solidaire au fil des générations rend la satisfaction des besoins actuels et futurs coordonnée plus particulièrement au niveau des potentialités (du capital) naturelles, économiques, sociales ou culturelles disponibles. En se référant à la définition classique du développement durable citée ci-dessous, la durabilité sociale du développement doit « garantir aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité, d'une part dans la distribution intra-générationnelle de ces capacités et d'autre part dans leur transmission intergénérationnelle »⁷. Cette définition implique que les politiques publiques- qu'elles soient économiques écologiques ou sociales- n'engendrent pas de dysfonctionnements sociaux (à travers l'extrême pauvreté, l'exclusion, les conflits). Elles ne doivent pas remettre en cause les acquis sociaux en termes d'accessibilité aux services sociaux, les potentialités (capital humain et social), et les capacités d'amélioration du bien être soient remises en cause, pour les générations actuelles comme à venir. (Ballet, Dubois, Mahieu, 2004).

Dans cette optique, l'approche du développement socialement durable apporte une vision élargie de la lutte contre la pauvreté. Elle consiste à considérer le bien être d'un individu comme une finalité du développement social. Il s'agit donc d'assurer à tous un « droit de fonctionner correctement ». Cette vision élargie et multidimensionnelle pour le bien-être

⁶ Ballet J, Dubois J.L et Mahieu F.R. (2003), «Le développement socialement durable : un moyen d'intégrer capacités et durabilité », Septembre 2003. 3^{ème} Conférence sur l'approche des capacités à l'Université de Pavie.

⁷ Ballet J, Dubois J-I, Mahieu F-R. (2004), Idem.

amène à observer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sous le double aspect d'accessibilité à un certain nombre de biens et services et du renforcement des capacités individuelles. Les générations futures constituent souvent le problème majeur auquel doit faire face le développement socialement durable, notamment la nécessité de leur transmettre et de façon équitable des capacités de faire et d'être (les capacités) d'un certain nombre de capitaux (physique, financier, humain, social), des potentialités et des capacités. Le développement socialement durable vise donc à protéger les potentialités, à renforcer les capacités d'une génération à l'autre.

b) La prise en compte des générations futures

La nécessité d'assurer une équité intra et intergénérationnelle permet de considérer la transmission des capacités d'une génération à l'autre comme une composante essentielle du développement. Une meilleure transmission des capacités entre les générations contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté et aide à mieux maîtriser l'évolution rapide des inégalités sociales dans l'avenir. L'équité intra-générationnelle consiste à lutter contre la pauvreté sous ses différentes formes : accessibilité (exclusion sociale) mais aussi et surtout les potentialités qui se transmettent de fait à travers la cellule familiale. L'équité inter-générationnelle nécessite d'assurer une meilleure transmission de potentialités nécessaires à la formation des différentes formes de capital à la génération future. Elle inclut la lutte contre les inégalités et la vulnérabilité dans le temps. Une bonne accumulation des potentialités par la génération actuelle facilite leur transmission à la génération future. Dans ce contexte, la transmission des capacités entre générations est une donnée essentielle et peut être considérée comme une composante essentielle de la durabilité sociale.

Au niveau micro-économique, le non respect de l'équité intra-générationnelle accroît les risques de dysfonctionnement et de blocages sociaux. Par exemple, toute volonté politique visant à lutter contre la pauvreté en ciblant un groupe social particulier, a pour effet de fragiliser la sécurité d'autres groupes sociaux, allant jusqu'à menacer la cohésion sociale. De même, au niveau macro-économique, le développement des capacités individuelles se construit au détriment de l'équité au sein de la même génération. Sans doute, toute politique de croissance qui vise à promouvoir la durabilité dans le temps peut dévoiler un dysfonctionnement de la société en accroissant les inégalités sociales et à terme, une transmission inégalitaire des capacités d'une génération à l'autre. Les femmes et les enfants constituent les premières victimes de la précarité sous formes de pauvreté d'accessibilité (exclusion sociale) et de potentialités. Elles constituent donc des exemples concrets du risque d'une transmission non équitable des capacités d'une génération à l'autre.

II.2 Inégalité et réduction de la pauvreté : Analyse micro-économique

Dans cette partie, on fait référence à l'approche microéconomique présentant la relation qu'entretiennent les inégalités avec la pauvreté dans un pays en développement. Plus particulièrement, nous allons présenter l'impact que peut produire les inégalités sur la réduction de la pauvreté à court et à long terme. Ceci se fait en présentant la pauvreté comme une variable dépendante à la fois de l'inégalité et de la croissance économique.

a) La décomposition de la pauvreté

Ce sont le taux de croissance économique et la variation de l'inégalité qui vont déterminer l'évolution de la pauvreté dans un pays donné. En particulier, un taux de croissance économique positif (respectivement négatif) s'accompagne d'une baisse (respectivement hausse) de la pauvreté. Il en va de même pour une distribution des revenus en faveur des pauvres (baisse de la pauvreté) ou au profit des riches (hausse de la pauvreté). Il existe aussi

qu'une forte croissance économique peut être conjuguée avec une hausse de l'inégalité. Dans ce cas la croissance ne profite pas réellement aux pauvres et l'effet positif sur le niveau de pauvreté en est amoindri. L'inégalité peut augmenter tant que l'effet négatif qu'elle provoque sur la pauvreté est inférieur à l'effet positif de la croissance économique. Pour mieux démontrer l'impact de ces deux effets sur la pauvreté, on fait référence à l'approche statique de Kakwani (1993), et celle de Ravallion et Datt (1992), qui ont pu opérationnaliser cette décomposition comme suit :

i)- L'approche statique de Kakwani :

Cette méthode consiste à dériver des élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen (ou dépense) et à l'inégalité. Ces élasticités sont mesurées à partir de la courbe de Lorenz⁸ et permettent d'estimer les variations de la pauvreté dues à la fois aux changements des revenus et à ceux de l'indice de Gini⁹. En supposant que la mesure de la pauvreté soit une fonction du seuil de pauvreté Z , du revenu moyen par tête (μ) et de l'inégalité des revenus caractérisée par la courbe de Lorenz. Kakwani (1993) démontre que pour une ligne de pauvreté donnée, la variation de la pauvreté est la somme de deux effets : effet de croissance pure et effet d'inégalité. Pour spécifier ces deux effets, il suggère de prendre en compte les indices décomposables FGT¹⁰ pour $\alpha = 0, 1$ et 2 .

Pour déterminer l'effet de croissance, il suffit d'exprimer les élasticités qui lui sont associées. Lorsque le coefficient d'aversion pour la pauvreté est différent de 0, les élasticités revenu- ou dépense- (η_{P_α}) et Gini (ε_{P_α})¹¹ peuvent être calculées directement à l'aide des équations suivantes :

$$\eta_{P_\alpha} = - \alpha (P_{-\alpha} - P_\alpha) / P_\alpha \quad \forall \alpha = 1, 2 \quad (1)$$

$$\varepsilon_{P_\alpha} = \eta_{P_\alpha} + \alpha \mu P_{-\alpha} / (z P_\alpha) \quad \forall \alpha = 1, 2 \quad (2)$$

Il faut noter que ces résultats dérivés par Kakwani (1993) sont obtenus en considérant que la variation de la pauvreté est la somme de deux effets inverses (l'effet croissance négatif lorsque les inégalités restent inchangées et l'effet inégalité positif lorsque le revenu moyen est constant). Lorsque le coefficient α est nul, ces deux expressions ne pourront pas être utilisées. Concernant l'élasticité du revenu moyen par tête, il est nécessaire d'estimer les paramètres de la courbe de Lorenz¹². Ceci nous permet alors d'évaluer la fonction de densité des revenus par tête, $f(x)$, lorsque $x = z$. Kakwani montre que lorsque $\alpha = 0$, η_{P_0} est caractérisé par :

$$\eta_{P_0} = - z_* f(z) / H \quad (3)$$

Où H est la proportion des ménages situés au-dessous de la ligne de pauvreté. Enfin, il démontre que la courbe de Lorenz se déplace en fonction d'un paramètre h correspondant à la variation proportionnelle de l'indice de Gini¹³. De plus, lorsque le ratio de pauvreté varie suite à un changement de l'inégalité, à revenu moyen constant, le déplacement de la courbe de Lorenz équivaut à une variation de la ligne de pauvreté de z à z' ; Il suffira donc de comparer

⁸ La courbe de Lorenz met en relation le cumul de la population et celui des revenus par tête

⁹ Gini : cet indice permet de mettre en évidence les inégalités de revenus.

¹⁰ Foster, Greer et Thorbecke (1984). Ces indices ont pour forme : $P_\alpha = 1/n \sum_{i \in \text{pauvres}} ((z-r_i)/z)^\alpha$.

¹¹ Kakwani considère que si la croissance est positive, alors l'effet croissance pure sur la pauvreté sera toujours négatif.

¹² La courbe de Lorenz est définie comme suit : $L(p) = p - a p^y (1-p)^\beta$. Où $L(p)$ est le pourcentage cumulé des dépenses ou du revenu. P est le pourcentage cumulé d'individus. a, y, β sont des paramètres positifs.

¹³ Lorsque Gini augmente de 1%, $\lambda h = 0,01$

les incidences de la pauvreté dans les deux cas pour connaître l'élasticité par rapport à l'indice de Gini lorsque $\alpha = 0$.

Dans la mesure où la pauvreté est affectée par le revenu moyen et l'inégalité des revenus, il est possible de définir un taux marginal de substitution proportionnel entre ces deux facteurs. Ceci permet de déterminer le taux de croissance nécessaire à un pays donné pour compenser une hausse des inégalités. Ce taux est égal au rapport entre l'élasticité de l'inégalité et celle du revenu, précédé d'un signe négatif. Ce rapport des deux élasticités nous indique le taux de croissance du revenu moyen nécessaire à un pays pour compenser une hausse de 1% du coefficient de Gini, afin de ne pas augmenter la pauvreté. Bien évidemment, ce taux marginal de substitution peut s'interpréter en fonction des différentes mesures de la pauvreté. Après avoir mesuré et décomposé la pauvreté, les pourcentages de variation de cette pauvreté seront également déterminés. Pour ce faire, il suffit de multiplier les taux de croissance du PIB réel par tête par les élasticités de la pauvreté par rapport du revenu moyen (ηP_{α}).

Afin de rendre compte de la variation temporelle de la pauvreté, une décomposition dynamique de la pauvreté est entreprise grâce aux approches de Datt et Ravallion (1992)

ii) L'approche dynamique de Datt et Ravallion (1992)

Datt et Ravallion (1992) ont proposé une décomposition des variations de la pauvreté permettant d'évaluer la contribution de la croissance et celle de la redistribution. La variation de la pauvreté est ainsi décomposée en trois composantes à savoir (1) la composante croissance qui évalue le changement de la pauvreté qui serait obtenue si la courbe de Lorenz n'était pas modifiée, (2) la composante redistribution qui évalue le changement de pauvreté imputable à une variation de la courbe de Lorenz lorsque le revenu moyen est constant, et enfin, la composante "Résidu" qui mesure l'interaction entre les effets de croissance et ceux de redistribution. Contrairement à Kakwani et Subbarao (1992), ce terme d'erreur est mis en évidence de manière à pouvoir évaluer rigoureusement les composantes de croissance et de redistribution et ce quelques soient les dates de référence choisies.

La variation de la pauvreté entre les dates t et $t+1$ peut être décomposée comme suit :

$$P_{t+1} - P_t = G(t, t+1, r) + D(t, t+1, r) + R(t, t+1, r) \quad (4)$$

Où

$P_{t+1} - P_t$: la variation de la pauvreté entre t et $t+1$

$G(t, t+1, r)$: Contribution de la croissance

$D(t, t+1, r)$: Contribution de la redistribution

$R(t, t+1, r)$: Résidu

Avec μ le revenu moyen, r une date de référence, L la courbe de Lorenz, $P(\dots)$ est une mesure FGT de pauvreté.

$$G(t, t+1, r) = P(z/\mu_{t+1}, L_r) - P(z/\mu_r, L_r)$$

$$D(t, t+1, r) = P(z/\mu_r, L_{t+1}) - P(z/\mu_r, L_t)$$

Lorsque $t = r$,

$$R(t, t+1, t) = G(t, t+1, t+1) - G(t, t+1, t) = D(t, t+1, t+1) - D(t, t+1, t) \quad (5)$$

Nous pouvons donc résumer les différentes implications de ces deux raisonnements théoriques présentés ci-dessus. Selon Ravallion et Datt (1992), la pauvreté et plus précisément sa variation est due à deux effets, celui de croissance économique et celui d'inégalité, qu'il nous est permis d'isoler l'un de l'autre. Or on constate qu'une croissance positive provoque, dans l'absolu et systématiquement, une réduction de la pauvreté. Le problème devient plus

délicat lorsque l'on introduit l'inégalité ; en effet, plusieurs cas se présente selon la répartition sur les différentes couches de la population de la croissance du revenu. Si elle se fait en faveur des plus pauvres (et donc au détriment des plus riches), la dispersion des revenu dans la société se resserre, l'inégalité diminue, de même que la pauvreté (puisque le revenu des pauvres augmente). Par contre, si la répartition est en faveur des plus hauts revenus, l'inégalité augmente mais ne fait pas pour autant diminuer la pauvreté. En effet, selon (Kakwani, 1993), la réaction de la pauvreté dépendra alors des élasticités de la croissance et de l'inégalité : si la première est plus forte que la seconde, la pauvreté baissera tout de même, dans le cas inverse, la pauvreté augmentera à moins que l'on atteigne un taux de croissance suffisamment élevé.

b) Inégalité et la transmission des capacités

Sen suppose que les "capacités" des individus (caractéristiques personnelles et opportunités sociales) sont exogènes et déterminent dans quelle mesure l'individu peut mobiliser ses "potentialités" (dotations en capital physique, financier, humain, social, etc.) pour constituer ces capacités. Et cela se fait dans un espace de fonctionnements possibles (de faire et d'être). Ces "capacités" permettent donc la conversion des dotations individuelles en fonctionnements réalisables. Les "capacités" représentent au sens de Sen, un ensemble de cet espace des fonctionnements possibles, en tant que vecteurs de fonctionnements réalisés et réalisables par l'individu. Elles rejoignent la notion de liberté, celle de choisir entre différents modes de vie possibles (Sen, 2000), dans un processus de conversion de la liberté formelle en liberté réelle.

Pour mieux illustrer l'idée du lien inégalité et transmission des capacités, il faut mettre en valeur le principe d'équité intra et intergénérationnelle comme élément essentiel dans la durabilité. Or, la recherche de l'équité vise essentiellement à réduire ou contrôler les inégalités, plus particulièrement celles de redistribution. Dans le cadre d'une durabilité sociale, elles se présentent sous forme d'inégalité d'accessibilité (où elles retracent des différences dans l'accès aux biens et services) et inégalités de capacités lorsqu'elles concernent les différences dans les processus de constitution des capacités. On peut distinguer aussi des différences dans la possession des potentialités, dans les caractéristiques individuelles et les opportunités sociales. Toutes ces formes de capital peuvent servir de support à la formation du capital humain et à son transfert entre générations permettant ensuite une équité intra et intergénérationnelle assurant le bon fonctionnement des individus.

i) L'inégalité dans les potentialités

On s'intéresse plus particulièrement aux inégalités de potentialités qui sont relatives à la possession de capital sous ses différentes formes. Or, on peut distinguer trois formes d'inégalités de potentialités : (1) L'inégalité dans potentialités matérielles comprennent l'insuffisance de répartition des différents actifs physiques (terrains, équipement, accès au logement) ou des difficultés d'accès au capital financier (épargne, emprunts) permettant aux ménages vulnérables de sortir de la pauvreté. (2) L'inégalité dans potentialités humaines qui retracent les disparités dans le capital humain, éducatif et sanitaire, avec laquelle il peut y avoir des conséquences à moyen et long terme sur l'amélioration du niveau de vie des personnes concernées (accès facile à un emploi de qualité sur le marché du travail, la capacité d'innovation et de productivité). (3) Enfin, l'inégalité dans potentialités sociales qui expriment les difficultés retrouvées dans les possibilités d'intégration sociale des personnes vulnérable, de façon leurs permettant d'obtenir un travail, et donc un revenu, ou recevoir des aides ou des transferts.

ii) Inégalité dans les capacités

La prise en compte du facteur d'équité nécessite d'observer le processus du développement humain médiatisé par une amélioration continue des conditions de vie des personnes vulnérables. Pour cela, l'inégalité dans les capacités souligne la fragilité des capacités (les caractéristiques individuelles et les opportunités sociales) comme composante du développement sociale et dégrade la structure de capacités initiales (potentielles) que détient chaque personne. L'inégalité dans les capacités est vulnérable face aux chocs externes compte tenu des limites de substitution ou de complémentarité entre ces capacités. Dans le court terme par exemple, elles diffèrent selon la nature de chacune d'entre elles (elle peut être très faible pour l'éducation, comme elle peut être très forte pour la santé). Dans le long terme, on reconnaît que les politiques sociales visant à augmenter tout ou partie de ces capacités n'assurent pas forcément un développement du bien-être, et peuvent cependant détruire les capacités initiales de ces personnes.

L'accessibilité doit conditionner la transformation des potentialités en fonctionnements individuels. Ces dernières ne peuvent être valorisées que si l'individu a l'opportunité sociale de le faire : par exemple, une femme diplômée peut ne pas avoir accès au marché du travail du fait d'une inégalité sexuée (ce qui entrave son bon fonctionnement dans la société). Les capacités dépendent donc de la structure des capacités et des potentialités. On peut considérer donc que le renforcement des capacités est un facteur essentiel dans les politiques de développement et plus particulièrement des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités. De plus, Les différentes formes d'inégalités et la pauvreté correspondante peuvent se cumuler ou se substituer entre elles : par exemple, une pauvreté monétaire peut entraîner une déscolarisation des enfants, ce qui à terme conduit à un déficit d'accumulation du capital humain et à une pauvreté des potentialités. L'absence d'une accumulation de ces potentialités rend difficile la conversion de ces derniers en capacités de faire et être et donc empêche le bon fonctionnement de ces personnes en les rendant de plus en plus vulnérables aux différentes contraintes extérieures et donc il n'existe pas de transmission possible de ces capacités vers les générations futures.

Comme nous venons de le voir, réduire les inégalités intra générationnelle nécessite en premier lieu d'assurer une croissance économique durable, avec laquelle on peut augmenter le niveau de potentialités possédées par les individus. La hausse de ces potentialités se traduit par une amélioration du niveau de vie moyen et des conditions de vie de la population actuelle. Cette dernière permet de faire réduire la pauvreté à court et à moyen terme en augmentant les capacités (la capacité de faire et être) individuelles à faire face aux différents chocs externes, en facilitant la lutte contre la vulnérabilité dans le temps et donc mieux cerner la pauvreté. Bien évidemment, en continuant de lutter efficacement contre toutes formes de la pauvreté et la vulnérabilité, cela contribue à la réalisation d'un développement humain durable dans l'avenir. En tenant compte de l'effet générationnel de ce mécanisme, on peut contribuer à l'amélioration continue des potentialités futures. On rejoint donc l'objectif de mieux contrôler la hausse des inégalités dans l'avenir, notamment celle de redistribution, ce qui nous aide par conséquent à concrétiser la durabilité sociale du développement.

Conclusion

En se basant sur l'analyse théorique cité ci-dessus, il est intéressant de conclure que l'efficacité et la durabilité du développement économique et social sont étroitement liées aux principes d'équité intra et intergénérationnelle. Les interrelations entre inégalité pauvreté et croissance économique renforcent l'idée que la variation de la pauvreté dépend essentiellement d'une meilleure égalité et une croissance économique forte. En effet, la progression des niveaux de vie a certainement des effets générationnels à travers la

transmission des capacités individuelles plus particulièrement les potentialités : le capital humain, physique, financier et le capital social.

Si les conclusions des études empiriques ne se rejoignent pas toujours, il est en revanche possible d'affirmer que la croissance seule ne suffit pas à réduire la pauvreté, et que redistribuer les revenus et les actifs pour augmenter le bien-être social dans un pays donné n'est pas forcément nuisible à la croissance.

D. Cogneau montre qu'on ne peut affirmer que la redistribution doit être privilégiée dans des pays à revenu intermédiaire et inégalitaires (comme le Brésil), du moins par rapport à des pays à bas revenu et moins inégalitaires (exemple du Niger). Dans cette dernière catégorie de pays, il faudrait des taux de croissance très élevés pour réduire la pauvreté. Une politique de redistribution est donc une option à considérer.

En réalité, la courbe de Kuznets est contestée car elle mesure mal les effets de long terme de la distribution et de la croissance sur le niveau de vie des ménages. Ceci nous permet d'expliquer que le revenu n'est pas le seul facteur le plus porteur d'inégalités. Mais c'est plutôt les inégalités de potentialités qui empêchent toute réduction de la pauvreté et donc constituent un obstacle devant toute volonté de développement qui peut porter une croissance économique durable pour les générations actuelles comme à venir.

Depuis plusieurs années, (Sen, 2000) et autres concluent que quels qu'en soient les effets sur les inégalités, la croissance économique à long terme entraîne une diminution de la pauvreté. En effet, donner à la croissance la place la plus large possible permet aux plus défavorisés d'en profiter plus de cette croissance. De même, il faut investir dans le capital humain et le capital physique (injecter plus de progrès techniques dans la société) afin d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres à court comme à moyen terme permettant ainsi d'augmenter les potentialités individuelles et donc faciliter la transmission des capacités vers les générations à venir.

Bibliographie

Aknin A., Gabas J.J., Geronimi V, Leclerc-Olive M et Jacquemot P., (2000), *Développement : 12 thèmes en débat*, Ministère des Affaires Étrangères, 96 p.

Attanasio O. et Binelli C., (2003), *Inequality, Growth and Redistributive Policies*, AFD/EUDN conference, Paris, 27 p.

Boccanfuso D. et També Kaboré S., (2001), *Croissance, Inégalité et Pauvreté dans les Années 1990 au Burkina Faso et au Sénégal*, colloque Pauvreté et Développement Socialement Durable, Bordeaux IV, 30 p.

Bonnilla M., FMI, Département des relations extérieures, (1998), "Progrès des réformes structurelles...l'aboutissement des réformes en Algérie: croissance et transition économiques", In "Nashashibi K. Alonso-Gamo P., Bazzoni S., Feler A., Lafromboise N. et Paris Horvitz S., (1998), *Algeria Stabilisation and transition to the market*, Occasional paper N°165, Washington DC, édition FMI.

Bourguignon F., (2003). The growth elasticity of poverty reduction: Explaining Heterogeneity across countries and Time Periods, in: T. Eicher and S. Turnovsky, eds; *Inequality and growth. Theory and policy Implications*. Cambridge: The MIT Press.

Bourguignon F., (2003). *The poverty-growth-inequality Triangle*. Conférence sur la pauvreté, inégalité et croissance, Agence Française du Développement/ EU Development Network, Paris, Novembre 2003.

Commission européenne, (2001), *Proposition sur les aspects sociaux du développement durable*, Rapport Brisay pour le sommet de Göteborg, Bruxelles, 50p.

Cogneau D. (2003), *Comments on Bourguignon's speech*, AFD/EUDN Conférence, 6p.

Datt G., Ravallion M., (1992), growth and redistribution components of changes in poverty measures : A decomposition with application to Brazil and India in the 1980's, in : *Journal of development economics*, n°83, 275-295.

Deininger K. et Squire L. (1998), "New ways of looking at old issues: inequality and growth". In *Journal of Development Economics*, 57(1998):259-287.

Dubois J.L., (1997), *La situation des ménages en Afrique sub-saharienne : à quelles conclusions nous amènent les enquêtes auprès des ménages ?* Communication au séminaire de Marseille 24-26 Mars 1997, 29 p.

Dubois J.L., (2000), *Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuelles ?* Mimeo, Institut de Recherche pour le Développement, Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles : Saint Quentin en Yvelines.

Dubois J-L., Mahieu F-R. et A. Poussard, (2001), « La durabilité sociale comme composante d'un développement humain durable », *Cahiers du GRATICE* n°20, Université de Paris XII Val de Marne, Paris, pp.95-113.

Dubois J.L., Mahieu F.R., (2002), « La dimension sociale du développement durable : lutte contre la pauvreté ou durabilité sociale ? », in *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, J-Y.Martin (ed.), 2002, IRD, Paris, pp.73 -94.

Dubois J-L., Mahieu F-R., (2003), *Le développement socialement durable, cadres analytique et réflexions*, journée d'éthique de fontainebleau 13 et 14 juin 2003.

Essama-Nssah B., (2000), *Inégalité, pauvreté et bien-être social, fondements analytiques et normatifs*, De Boeck Université, Bruxelles, 228 p.

Guénard Ch et Dubois J-L., (1999), *Inégalité, croissance, et pauvreté en Afrique Sub-Saharienne*. DIAL-IUP-Paris, IRD-UVSQ. Mai 1999.

Kuznets, S. (1955), « Economic Growth and Income Inequality », in: *The American Economic Review*, XLV, 1 (March 1955), 65, pp. 1-28.

Kakwani, N. (1993), poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire, *Review of Income and Wealth* 39.

Kakwani, N and Subbarao K. (1992). Rural poverty and its alleviation in India: a discussion. *Journal: Economic and political Weekly*.

Luiz Pereira da Silva., (2002). Micro-Macro Linkages in the Design of Growth and Poverty Reduction Strategies. In : *Poverty Analysis Macroeconomic Simulator (PAMS) with a Labour and Poverty module (Linked to the RMSM-X)*. WBI-PREM Training Seminar, Washington DC.

OCDE, (2002), *Les stratégies de développement durable : En quoi consistent-elles et comment les organismes de coopération pour le développement peuvent-ils les appuyer ?*

Ould Amar A. Ould Mohamed Bouya T K. Wagué A et Dubois J.L., (2000). *Un système d'indicateurs pour le suivi de la pauvreté en Mauritanie*. Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion Nouakchott. Août 2000. 42p.

Platteau J.P., (2003), *Decentralized Development as a Strategy to Reduce Poverty*, AFD conference, Paris, 48 p.

PNUD/Banque Mondiale, (1998) *Mieux répartir les fruits de la croissance (croissance, équité et pauvreté), Rapport annuel sur le développement humain durable*. Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté au Mali. Décembre 1998.

PNUD, (2001), *Rapport mondial sur le développement humain*. Banque Mondiale.

Sen A.K., (1985), *Commodities and Capabilities*. Oxford India Paperbacks, Oxford University press, Oxford, 89 p.

Sen A.K., (2000), *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Editions Odile Jacob, Paris, 356 p.

WCED [World Commission on Environment and Development](1987), *Our Common Future*, Oxford University Press, Oxford.